

COMMISSION DES AFFAIRES  
SOCIALES, DE L'EMPLOI ET DES  
PENSIONS

COMMISSIE VOOR SOCIALE  
ZAKEN, WERK EN PENSIOENEN

du

van

MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

WOENSDAG 28 SEPTEMBER 2022

Matin

Voormiddag

Le développement des questions commence à 11 h 27. La réunion est présidée par Mme Marie-Colline Leroy.

De behandeling van de vragen vangt aan om 11.27 uur. De vergadering wordt voorgezeten door mevrouw Marie-Colline Leroy.

**01** **Vraag van Anja Vanrobaeys aan David Clarinval (VEM Middenstand, Zelfstandigen, Kmo's en Landbouw, Institutionele Hervormingen en Démocratische Vernieuwing) over "De welvaartsenveloppe voor zelfstandigen" (55030201C)**

**01** **Question de Anja Vanrobaeys à David Clarinval (VPM Classes moyennes, Indépendants, PME et Agriculture, Réformes instit. et Renouv. Démocratique) sur "L'enveloppe bien-être pour les indépendants" (55030201C)**

**01.01** **Anja Vanrobaeys** (Vooruit): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, in de media hebben wij al heel wat berichten kunnen lezen. Meestal gaan ze echter over de welvaartsenveloppe voor het werknemersstelsel, waarover de vakbonden en werkgevers onderhandelen.

Ze hebben ondertussen laten weten dat ze geen akkoord hebben bereikt. Er is deze week nog een overleg geweest tussen minister Dermagne en de Groep van Tien. De vakbonden hebben hun prioriteiten bezorgd en erop aangedrongen om een snelle beslissing te nemen. Gisteren heeft minister Dermagne aangekondigd dat hij hun een nieuw voorstel zou voorleggen, waarover ze opnieuw advies kunnen uitbrengen.

Er is uiteraard een samenhang tussen beide stelsels door de minimumpensioenen en bepaalde ziekte-uitkeringen. Het minimumpensioen in het werknemersstelsel kan niet met 2 % worden verhoogd en maar met 1 % in het zelfstandigenstelsel. Beide stelsels gaan immers gelijk op en dat is maar goed ook.

Voor de zelfstandigen moeten het Algemeen Beheerscomité voor het Sociaal Statuut der Zelfstandigen en de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven in principe samen een advies uitbrengen vóór 15 september 2022.

Wat is voor de zelfstandigen de stand van zaken? Is de enveloppe bekend? Is die enveloppe berekend? Zijn er gesprekken aan de gang?

Hoe gebeurt een en ander concreet gezien de problemen in het ene stelsel en de samenhang van de welvaartsmaatregelen? Meestal gebeurt dat in één groot advies tussen alle instellingen samen.

Welke stappen worden nog gezet? Zijn er prioriteiten naar voren geschoven? Verwacht u ter zake nog een advies?

Wat is er nog nodig opdat ook zelfstandigen die gepensioneerd of ziek zijn op een welvaartsverhoging kunnen rekenen?

**01.02** **Minister David Clarinval**: Mevrouw de voorzitter, mevrouw Vanrobaeys, het Federaal Planbureau heeft geraamd dat de welvaartsenveloppe in het stelsel van de zelfstandigen 52,8 miljoen euro bedraagt voor 2023 en 111 miljoen euro voor 2024.

Bovendien hebben de ter zake bevoegde voogdijministers net aan het Federaal Planbureau gevraagd om

ook de meerkosten of besparingen uit de vorige enveloppe van 2021 en 2022 te ramen.

De wet van 23 december 2005 betreffende het generatiepact bepaalt dat het Algemeen Beheerscomité voor het Sociaal Statuut der Zelfstandigen en de Centrale Raad voor het Bedrijfsleven een gezamenlijk advies moeten uitbrengen over de verdeling en de omvang van de welvaartsenveloppe voor 15 september. Tot dusver werd er nog geen advies uitgebracht.

De Groep van Tien en de regering hebben gisteren samengezeten. Er werd beslist om de welvaartsenveloppe en de wet van 1996 te respecteren. Aan de sociale partners werd gevraagd om binnen de maand tot een akkoord te komen over de twee dossiers, binnen het bestaande wettelijke kader. De bestaande wetgeving over de welvaartsenveloppe en de wetgeving die de loononderhandelingen omkadert, zullen dus worden toegepast en gerespecteerd.

**01.03 Anja Vanrobaeys** (Vooruit): Mijnheer de minister, bedankt voor uw antwoord. Uiteraard kijk ik uit naar wat de Groep van Tien zal zeggen over het voorstel dat hen werd voorgelegd. Het is heel belangrijk dat de welvaartsenveloppe volledig wordt gerespecteerd, zodat ook de uitkering van mensen die met pensioen zijn, ziek zijn of van een uitkering leven door een handicap op peil wordt gehouden. Zo staan ook zij sterker om de crisis waarover we daarnet voldoende gesproken hebben te kunnen overbruggen.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

#### **02 Questions jointes de**

- **Nadia Moscufo à David Clarinval (VPM Classes moyennes, Indépendants, PME et Agriculture, Réformes instit. et Renouv. Démocratique)** sur "L'aide apportée aux PME et aux indépendants victimes de la hausse des prix" (55030209C)

- **Nadia Moscufo à David Clarinval (VPM Classes moyennes, Indépendants, PME et Agriculture, Réformes instit. et Renouv. Démocratique)** sur "L'aide apportée aux PME et aux indépendants victimes de la hausse des prix" (55030608C)

#### **02 Samengevoegde vragen van**

- **Nadia Moscufo aan David Clarinval (VEM Middenstand, Zelfstandigen, Kmo's en Landbouw, Institutionele Hervormingen en Démocratische Vernieuwing)** over "De steun voor de kmo's en zelfstandigen die getroffen worden door de forse prijsstijgingen" (55030209C)

- **Nadia Moscufo aan David Clarinval (VEM Middenstand, Zelfstandigen, Kmo's en Landbouw, Institutionele Hervormingen en Démocratische Vernieuwing)** over "De steun voor kmo's en zelfstandigen die lijden onder de gestegen energieprijzen" (55030608C)

**02.01 Nadia Moscufo (PVDA-PTB):** Monsieur le ministre, comme on l'a déjà dit, on vit une crise assez spectaculaire – dans le mauvais sens du terme – qui touche l'ensemble de la société aujourd'hui. Il ne s'agit pas seulement des personnes qui sont déjà dans la pauvreté, des personnes qui travaillent sous contrat, mais il s'agit aussi des petits indépendants et des PME. C'est une crise profonde qui, en termes de solution, nécessite d'en chercher plutôt les causes.

La remise en question de la libéralisation du marché de l'énergie doit faire l'objet d'un débat que nous voulons mettre sur la table au Parlement. Même si cela ne relève pas de nos compétences respectives, il importe que je puisse le redire ici: certains indépendants se retrouvent avec des factures de régularisation qui approchent parfois les 50 000 euros. Les quelques aides qui peuvent être apportées ne sont pas suffisantes, selon nous.

Monsieur le ministre, étant donné que vous allez entamer les négociations relatives au budget, qu'avancerez-vous pour aider réellement les PME?

**02.02 David Clarinval, ministre:** Madame Moscufo, le gouvernement a mis un paquet de mesures sur la table afin de soutenir les citoyens et les entrepreneurs dans cette crise énergétique.

Concernant les indépendants et les PME qui souffrent de la crise énergétique, dans le cadre de mes compétences, j'ai élaboré un paquet de mesures afin de les soutenir durant cette période pendant laquelle ils doivent opérer le choix entre la poursuite d'une activité à perte ou l'arrêt de cette dernière.

Avec ces mesures, je veux soutenir les deux: ceux qui continuent leur activité et ceux qui sont forcés

d'interrompre leur activité. Tout d'abord, il y a des réductions et des dispenses de cotisations sociales pour le quatrième trimestre de 2022; cette mesure peut être prolongée si la situation l'exige. De plus, j'ai prévu que les caisses d'assurance peuvent octroyer un plan d'apurement de maximum 36 mois au lieu de 24 mois actuellement.

Par ailleurs, pour ceux qui sont obligés d'interrompre leur activité à cause de la crise énergétique et à la suite de l'augmentation des prix de l'énergie, il y a le droit passerelle classique du troisième pilier, qui vise une décision d'un acteur économique tiers ou un événement ayant des impacts économiques qui touchent directement et significativement le travailleur indépendant. En outre, et dans le cadre des compétences de mes autres collègues, il a été décidé d'un report de paiement des cotisations sociales ONSS et des impôts, d'un chômage temporaire "énergie", d'un moratoire sur les faillites liées à la facture d'énergie, de baisser les accises sur le gaz et l'électricité au minimum en novembre et décembre.

Je peux vous assurer que le gouvernement met tout en œuvre afin d'aider les entreprises et les PME qui souffrent de cette crise énergétique. Je pense également qu'aux niveaux régional et européen un maximum de mesures doivent être prises pour pouvoir contribuer à cet enjeu commun.

**02.03 Nadia Moscufo (PVDA-PTB):** Monsieur le ministre, j'entends bien ce que vous appelez un paquet de mesures. Cependant, toutes les mesures que vous venez d'énumérer ne vont pas résoudre le problème de fond. Vous ne répondez pas à la question précise de la cause de l'augmentation de ces factures. Les mesures que vous prenez vont devoir être payées par l'État. Ce n'est pas nous qui allons nier le rôle de l'État en période de crise, mais, pour contrer une hémorragie, vous mettez de petits sparadraps. L'hémorragie continue à sortir par tous les pores.

Ne trouvez-vous pas, même si cela ne relève pas de vos compétences, que c'est ENGIE qui doit payer et non l'État, sinon on n'en sortira pas? Vous avez fait allusion tout à l'heure, concernant le blocage des prix, à votre demande que cela se fasse au niveau européen. Je voudrais rappeler ici que, même au niveau européen, il a été dit que le blocage des prix pouvait aussi être décidé au niveau des États. Je ne comprends toujours pas pourquoi la Belgique n'agit pas en ce sens. Vous avez beau continuer à dire que vous allez défendre les indépendants, mais vous n'y arriverez pas sans ce blocage car ce sera le serpent qui se mange la queue. Nous continuerons à taper sur le clou pour parvenir au blocage des prix, à la taxation des surprofits et à la remise en question de la libéralisation du secteur de l'énergie.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**03 Question de Cécile Cornet à David Clarinval (VPM Classes moyennes, Indépendants, PME et Agriculture, Réformes instit. et Renouv. Démocratique) sur "Les conséquences fiscales du statut d'indépendant pour les bénéficiaires du droit passerelle" (55030603C)**

**03 Vraag van Cécile Cornet aan David Clarinval (VEM Middenstand, Zelfstandigen, Kmo's en Landbouw, Institutionele Hervormingen en Democratische Vernieuwing) over "De fiscale gevolgen van het statuut van zelfstandige voor wie het overbruggingsrecht geniet" (55030603C)**

**03.01 Cécile Cornet (Ecolo-Groen):** Monsieur le ministre, les indépendants, comme tous les contribuables, ont rempli ou sont occupés à remplir leur déclaration d'impôt pour leurs revenus 2021.

Certains sont confrontés à un exercice d'imposition tout à fait inédit. Je pense notamment aux indépendants travaillant dans l'événementiel et la culture, puisqu'une grande partie, voire la totalité, de leurs revenus 2021 est constituée du droit passerelle en raison de la décision du gouvernement de fermer certains lieux.

Le statut de l'indépendant revêt ici une importance toute particulière. En effet, pour le droit passerelle, le régime d'imposition varie selon le statut: les indépendants en personne physique seront imposés à 16,5 %, tandis que les indépendants dirigeants d'entreprise sont imposés au taux progressif.

Il semble que, dans les secteurs qui avaient dû totalement fermer en 2021 à la suite des mesures gouvernementales, les indépendants dirigeants d'entreprise qui ont touché 12 mois de (double) droit passerelle doivent payer aujourd'hui entre 8 000 euros et 13 000 euros d'impôts (en fonction de leur situation) - du moins, pour les cas qui me sont revenus. Mon information est donc peut-être incomplète. Pour les indépendants à la tête de toutes petites structures, le risque de faillite est bien réel. Dans le contexte

actuel de crise énergétique et de sortie de crise covid, ces montants à payer risquent de mettre certains indépendants dirigeants d'entreprise en grande difficulté.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous rappeler la raison de cette différence dans le taux d'imposition du droit passerelle? Aviez-vous envisagé le cas d'indépendants confrontés à 12 mois de droit passerelle, ainsi que les conséquences sur leurs impôts? Au moment où ces mesures furent prises, nous n'imaginions pas que la crise allait durer si longtemps. Prévoyez-vous de demander à votre collègue des Finances une possibilité d'étaler le paiement des impôts dus? Enfin, quelles initiatives envisagez-vous pour éviter que ce type de situation ne se reproduise?

**03.02 David Clarinval**, ministre: Madame la présidente, madame Cornet, je suis tout à fait conscient du problème que vous soulevez concernant la taxation du droit passerelle. En effet, il y a une différence notable au niveau de la taxation entre certaines catégories de travailleurs indépendants. En fait, cette différence est une conséquence pure et simple de l'application d'une circulaire émise par l'administration fiscale.

Les travailleurs indépendants personnes physiques qui sont bénéficiaires de bénéfice et/ou de profits dans le cadre de la mesure temporaire de crise de droit passerelle pour le volet d'interruption forcée ou volontaire sont soumis, comme vous l'avez dit, à une imposition de 16,5 %.

Les revenus des entreprises bénéficiaires de la prestation financière aussi bien dans le cadre de la mesure temporaire de crise (volet interruption forcée, volontaire de la mesure temporaire de soutien) que ceux des travailleurs indépendants personnes physiques dans le cas de la mesure temporaire de droit passerelle de soutien à la reprise sont taxés comme des revenus de remplacement imposables au taux progressif.

À la suite de cette problématique, à l'époque, à savoir en 2020, j'ai pris des mesures pour exclure le droit passerelle de crise de l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants.

Par contre et malgré une demande formelle en bonne et due forme, je n'ai pas pu imposer une interprétation fiscale différente à mon collègue des Finances. Mais le contribuable a toujours la possibilité de demander un étalement des impôts dus. Je vais une nouvelle fois attirer l'attention du ministre des Finances sur cette difficulté.

**03.03 Cécile Cornet** (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie. J'entends que vous constatez comme moi la différence de traitement et même si à l'origine, on a pu imaginer que des dirigeants d'entreprises avaient davantage de réserves pour faire face à la crise après un an d'arrêt, ce n'est évidemment pas le cas et ce n'est certainement pas le cas pour les toutes petites structures.

J'entends que les travailleurs indépendants peuvent faire une demande pour étaler leurs paiements. Je pense que vous avez aussi un rôle à jouer pour faire connaître cette possibilité et la rendre plus accessible tant en termes d'information que de facilité d'accès.

Enfin, monsieur le ministre, il serait intéressant d'avoir cette réflexion pour la suite puisqu'on continue avec des mesures de droit passerelle et de soutien bien légitimes mais l'information doit être optimale pour l'ensemble des travailleurs indépendants qui y ont droit. Je vous remercie pour le rôle que vous jouerez par rapport à cela.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

*Le développement des questions se termine à 11 h 42.*

*De behandeling van de vragen eindigt om 11.42 uur.*